

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 11 OCTOBRE 2023

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 13

Date de la convocation : 05/10/2023 Date d'affichage : 05/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Adeline HENNICHE, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Raphaël MABBOUX, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, Mr Jacques ZIRNHELT, M. Serge PAGET, Mélina ISOUX, Thibault PUGNAT, Alicia GUILLOT-BERNIER.

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) : M. Ludovic PAYEN,

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS (Pouvoir à Mme Adeline HENNICHE),

Secrétaire de séance : Mr Serge PAGET

Délibération du Conseil Municipal n°2023-062

FRAIS DE SECOURS SUR PISTES

- Tarification pour la saison hivernale 2023/2024

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 05 février 1988, a été institué le remboursement des frais de secours sur les pistes de ski alpin et de fond.

En cohérence avec les stations voisines, il est proposé d'établir les tarifs applicables lors de la saison 2023/2024 comme suit :

Front de neige, transport limité (au départ des remontées mécaniques)	65 €
Secours intervenus en zone A (zone rapprochée)	247 €
Secours intervenus en zone B (zone éloignée)	415 €
Hors-piste	819 €

Tarifs en euros TTC

*Pour mémoire,
Tarifs 2022/2023*

62 €
235 €
395 €
780 €

Coût réel de l'intervention pour les secours en zone hors-piste, situés dans les secteurs éloignés, non accessibles par gravité par remontées mécaniques, en dehors des heures d'ouvertures normales des remontées mécaniques, sur la base des coûts suivants :

Coût horaire pisteur secouriste	56 €
Coût horaire engin de damage	217 €
Coût horaire scooter	39 €

Tarifs en euros TTC

*Pour mémoire,
Tarifs 2022/2023*

53 €
207 €
37 €

Application, dans le cadre de la gestion de l'ensemble de la procédure, de frais de dossier d'un montant de **40 €**.

Frais d'hélicoptère en sus, le cas échéant au coût réel.

Les frais d'intervention du SDIS en cas de carence d'ambulance privée seront facturés conformément au tarif en vigueur réactualisé chaque année par le service départemental d'incendie et de secours.

Le coût de transport en ambulance pour le transport au cabinet médical de Combloux ou vers l'hôpital de Sallanches est de **186 €**.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

RAPPELLE que les secours sur pistes, ainsi que les interventions des pisteurs et du personnel des remontées mécaniques, sur l'ensemble du territoire de la commune, sont payants ;

DONNE son accord pour l'application des tarifs indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.
Fait à Cordon, le 12 octobre 2023

Le Maire,
Mr François PARIS



Télétransmis en Sous-préfecture le 16 OCT. 2023
Affiché le : 16 OCT. 2023

Le Secrétaire de Séance,
Mr Serge PAGET

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Mr. Serge Paget, the Secretary of the Session.